

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le vingt-trois octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Patrick TRACHET, Jean-François LAMOTHE, Alain LEYDET, Gérard FERAUDET, Jérôme BORNERIE, Jean-Pierre BECHADERGUE, Eric RICCO, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER. Mmes Josiane ROCHE, Nicole FROUIN, Sylvie LAFAGE, Martine CHIVERCHE, Sophie SEIGUE, Audrey LEYDET, Françoise PRIOUR, Christine JOUANNO.

Etaient absents excusés : Mme Florence JOST donne procuration à Mme Martine CHIVERCHE, Mme Aurélie BOULANGER donne procuration à M. Jean-Pierre BECHADERGUE, Mme Violette BOUTY donne procuration à M. Pierre MEUNIER. M. Philippe BRIMALDI.

Le scrutin a eu lieu, Mme Josiane ROCHE été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

M le Maire propose de valider le procès verbal de la séance du 30 septembre 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

-D19-10-17 Choix d'un emprunt

M le Maire indique que la ville a obtenu un taux de 0,13% de son partenaire financier, l'Agence France Locale. Il rappelle que cet emprunt vient notamment financer les travaux de voirie lancés par la ville, et que la ville est par ailleurs en attente de subventions pour ces travaux de voirie.

-D19-10-18 Marché public à procédure adaptée pour l'accompagnement de la dimension participative du projet de Castillon la Bataille

-D19-10-19 Modification en cours d'exécution du marché public à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des travaux d'aménagement afin de transformer un bâtiment communal existant pour en faire une maison des services au public – aménagement du rez-de-chaussée – avenant n°1. Annule et remplace

DELIBERATIONS :

-N°L19-10/46-01/FI Subvention à une association

M. le Maire signale que la commune a été saisie d'une demande de subvention par l'association « Casti Lab ». Il sollicite le Conseil Municipal d'une aide de 1000€ dans le cadre de la projection du film en avant-première « Nouvelle cordée » de Marie-Monique Robin sur l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, en présence de la réalisatrice. Il précise que cette projection aura lieu le 8 novembre à 19h30, salle Cascante et invite les Castillonnais à s'inscrire pour assister à cet événement gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention de 1000€ à l'association « Casti Lab ».

-N°L19-10/47-02/FI Indemnité de conseil au receveur municipal

M le Maire indique que la commune reste, à ce jour, dotée d'une agence du Trésor Public sur son territoire, mais qu'une réforme en cours amènera une organisation territoriale différente dans les années à venir.

M le Maire rappelle que des indemnités peuvent être attribuées par le Conseil Municipal à la receveuse municipale en contrepartie de sa mission de conseil, et en contrepartie de la confection des documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 21 voix pour, une voix contre (Jean Claude DUCOUSSO)

De verser une indemnité de conseil de 724,55€ et une indemnité de confection des documents budgétaires de 45,73€

-N°L19-10/48-03/RH Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste 1 : Agent d'entretien
- Durée du contrat : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.

QUESTIONS DIVERSES

M le Maire indique que différents problèmes sont actuellement gérés par la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale. Il signale que la consommation d'alcool sur la voie publique en Centre-Ville est interdite car elle génère des comportements turbulents. Il appelle les services de Gendarmerie et de Police Municipale à vider les bouteilles d'alcool saisies dans le caniveau lorsqu'une infraction est constatée.

M le Maire signale que cinq jeunes parfaitement identifiés ont pris l'habitude régulière de commettre des incivilités, notamment en jetant des déchets dans le hall de l'Hôtel de Ville les soirées des week-ends et dernièrement en y enflammant du papier (ce qui aurait pu avoir de graves conséquences). M le Maire indique qu'il est allé à la rencontre de ces jeunes, comme la Police Municipale ; mais que ces comportements répétés le conduisent désormais à déposer une plainte en Gendarmerie.

M le Maire annonce que des réservistes de la Gendarmerie sont arrivés à Castillon la Bataille, et qu'ils seront présents jusqu'au mois de janvier, en particulier les soirs et week-ends. Il précise que ces réservistes répartissent leurs interventions entre Castillon la Bataille et Sainte Foy la Grande. Ils ne compensent donc pas la perte des trois effectifs de Gendarmerie mobile dans le cadre de la Zone de Sécurité Prioritaire.

M le Maire indique que le quartier de la rue Perrinot connaît des nuisances et que quelques propriétaires indécents proposent à la location des logements inadaptés. Cela provoque l'occupation bruyante de la voie publique alors que ce quartier pittoresque devrait former un environnement agréable. Des contrôles seront diligentés dans le cadre de la police de l'urbanisme (permis de louer, indignité, ...)

PAGE 3

M le Maire annonce que le 30 novembre se tiendra une formation sur le projet de revitalisation urbaine à destination des élus municipaux, qui permettra à ceux-ci de disposer des outils nécessaires pour appréhender le projet de revitalisation.

La séance est levée à 19h50